



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 13308

Texte de la question

M Jacques Godfrain expose a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace qu'il a eu connaissance d'une circulaire emanant d'une caisse de retraite et de prevoyance d'un regime special de securite sociale, laquelle s'adressant a ses adherents, au sujet de l'acheminement du courrier, ecrivait : « Bien que les greves prolongees de l'an dernier soient terminees, les services des PTT n'assurent plus un acheminement regulier et sur du courrier. Des lettres tardent a arriver alors que d'autres sont memes egarees. Il lui demande si effectivement le service des postes a renonce a assurer » un acheminement regulier et sur du courrier ». Dans l'affirmative, il souhaiterait connaitre les raisons qui motivent une situation qui serait alors particulierement regrettable.

Texte de la réponse

Reponse. - Les affirmations auxquelles se refere l'honorable parlementaire emanent de la caisse de retraite et de prevoyance de clercs et employes de notaires domiciliee dans le 8e arrondissement de Paris. La qualite de service du courrier fournie au public de cet arrondissement est effectivement inferieure a la moyenne nationale. Cependant, deux types de mesures ont ete prises pour engager un redressement rapide de la situation : extension des superficies du bureau de poste central et equipement en materiels de tri automatique pour accelerer les operations de tri tant au depart qu'a l'arrivee. La situation evoquee par l'organisme precite ne se rapporte qu'a une relation bien particuliere et ne saurait etre extrapolee a l'ensemble du territoire, pour lequel un retour a un bon niveau de la qualite de service est constate depuis le debut de l'annee 1989.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13308

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2313